



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 2 mars 2026

En exercice : 22

Présents : 19

Excusés : 1

Absents : 2

Date de la convocation :
25/02/2026

Président de séance :
Michel BERTHET

Secrétaire de séance :
Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Jean-Luc
PAQUELIER

N° interne de l'acte : 2026-3

lundi 2 mars 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE)

Membres Absents :

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Coralie SANGOY-LUTAUD

Objet: SYDESL - Fourniture et pose d'un luminaire RD906

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) prévoit la fourniture et pose d'un luminaire en RD 906 au poste « Le Chapillier » selon les données financières suivantes.

Tableau de financement

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
EP Neuf	2 160,44 €	2 160,44 €	- €	2 160,44 €
<i>Maîtrise d'œuvre interne (4,5%)</i>	97,22 €	97,22 €	97,22 €	- €
Total des travaux	2 257,66 €	2 257,66 €	97,22 €	2 160,44 €

Le montant de la participation communale est de 2 160.44 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'autoriser** le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

